

GROUPE M04 FONGICIDE

CAPTAN L

FONGICIDE

SUSPENSION

COMMERCIAL – USAGE AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF:

Captan 482 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION: **35343**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: **1 – 1050 L**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone: 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Le contact prolongé ou souvent répété avec la peau peut causer une réaction allergique chez certains individus.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de brumisation/pneumatique portatif ou à l'aide d'un nébulisateur manuel.

NE PAS pénétrer ou laisser un travailleur pénétrer dans les sites traités avant la fin des délais de sécurité (DS) indiqués sur l'étiquette du livret.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection et un appareil de protection respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides, pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants à l'intérieur du cockpit. Le port d'un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire dans le cockpit si ce dernier est doté d'un système de filtration de l'air.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un système fermé de mélange/chargement ou un pulvérisateur à cabine fermée lors de la manipulation de plus de 46 kg p.a./jour (95 L de produit). Lors de l'application pneumatique, utiliser un système fermé de mélange/chargement ou un pulvérisateur à cabine fermée lors de la manipulation de plus de 10,9 kg p.a./jour (22 L de produit).

Une cabine fermée doit fournir à la fois une barrière physique contre les produits chimiques et une protection respiratoire (c'est-à-dire filtration des poussières et du brouillard et/ou un système de filtration des gaz et des vapeurs) qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes de protection et de gants n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique monté sur un tracteur à cabine ouverte ou par pulvérisation en hauteur, porter également un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un surôit résistant aux produits chimiques ou un surôit à large bord et un capuchon imperméable couvrant suffisamment le cou.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. De plus, lors des applications à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, ne pas manipuler plus de 0,71 kg p.a. (1,5 L de produit) par personne par jour. Ces restrictions

visent à réduire au minimum l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE M04 FONGICIDE

CAPTAN L

FONGICIDE

SUSPENSION

COMMERCIAL – USAGE AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF:

Captan 482 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION: **35343**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone: 1-877-964-3682

Pamphlet

Table des matières

| | <u>Numéro de section</u> |
|--|--------------------------|
| AVIS À L'UTILISATEUR | 1.0 |
| PREMIERS SOINS | 2.0 |
| RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES | 3.0 |
| MISES EN GARDE | 4.0 |
| ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)..... | 5.0 |
| MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES..... | 6.0 |
| ENTREPOSAGE | 7.0 |
| ÉLIMINATION | 8.0 |
| RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT..... | 9.0 |
| Mises en garde générales relatives à l'emploi | 9.1 |
| MODE D'EMPLOI..... | 10.0 |
| Renseignements généraux | 10.1 |
| Application par voie terrestre..... | 10.2 |
| Directives de mélange | 10.2.1 |
| Application avec pulvérisateur pneumatique..... | 10.3 |
| Application par voie aérienne..... | 10.4 |
| Renseignements généraux | 10.4.1 |
| Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire..... | 10.4.2 |
| Mises en garde propres au pilote | 10.4.3 |
| Mises en garde propres au produit..... | 10.4.4 |
| Directives de mélange | 10.4.5 |
| Zones tampons de pulvérisation..... | 10.5 |
| MODES D'EMPLOI SELON LA CULTURE..... | 11.0 |
| Cultures fruitières..... | 11.1 |
| Pommes..... | 11.1.1 |
| Abricots | 11.1.2 |
| Cerises (acides, douces)..... | 11.1.3 |
| Pêches et nectarines | 11.1.4 |
| Poires..... | 11.1.5 |
| Prunes, Pruneaux | 11.1.6 |
| Raisins..... | 11.1.7 |
| Framboises..... | 11.1.8 |
| Mûres | 11.1.9 |
| Mûres de Logan | 11.1.10 |
| Bleuets..... | 11.1.11 |
| Fraises | 11.1.12 |
| Rhubarbe (dans les serres à forcer) | 11.1.13 |
| Cultures Légumières..... | 11.2 |

| | |
|--|-------------|
| Concombres..... | 11.2.1 |
| Pommes de terre..... | 11.2.2 |
| Tomates..... | 11.2.3 |
| USAGES LIMITÉES | 12.0 |
| Ginseng..... | 12.1 |
| RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE | 13.0 |

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Le contact prolongé ou souvent répété avec la peau peut causer une réaction allergique chez certains individus.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de brumisation/pneumatique portatif ou à l'aide d'un nébulisateur manuel.

NE PAS pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les sites traités avant la fin du délai de sécurité (DS) indiqué sur l'étiquette. Les employeurs doivent faire tout ce qui est possible pour planifier l'application des pesticides et les tâches de travailleurs de façon à éviter que ceux-ci aient à retourner dans les sites traités avant la fin du délai prescrit. Dans des circonstances exceptionnelles, un préposé à l'application des pesticides accrédité peut entrer dans les sites traités pour y effectuer des tâches non manuelles à court terme, s'il s'est écoulé au moins 4 heures depuis l'application et s'il porte une chemise à manches longues, un pantalon long, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques et un appareil de protection respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec une boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Il est interdit de passer plus d'une heure dans les sites traités par période de 24 heures ou avant la fin du délai de sécurité.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant les délais de sécurité précisées dans le tableau suivant :

| Culture | Activité | DS ^a et/ou DAAR ^b |
|---|--|---|
| Rhubarbe (dans des tunnels de forçage) | Récolte | 8 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Vergers de pommiers et de poiriers qui ont une densité de production élevée et dont la largeur du couvert végétal par arbre ne dépasse pas 2 mètres (1 mètre pour atteindre le centre ou le tronc à partir de l'allée). Ces restrictions concernant l'architecture des arbres visent à réduire au minimum le contact des travailleurs avec le feuillage traité. | Éclaircissage manuel des fruits, récolte manuelle | 15 jours |
| | Récolte mécanique | 8 jours |
| | Taille manuelle, palissage | 6 jours |
| | Toutes les autres activités | 2 jours |
| Vergers de pommiers et de poiriers n'ayant pas une densité élevée : vergers de pommiers et de poiriers qui ne répondent pas aux exigences indiquées pour les vergers de pommiers et de poiriers à haute densité. | Éclaircissage manuel des fruits | 24 jours |
| | Récolte manuelle | 19 jours |
| | Récolte mécanique | 8 jours |
| | Taille manuelle, palissage | 4 jours |
| | Toutes les autres activités | 2 jours |
| Cerisiers, pêchers, pruniers, pruniers à pruneaux, abricotiers, nectariniers | Éclaircissage manuel des fruits | 29 jours |
| | Récolte manuelle | 15 jours |
| | Récolte mécanique | 8 jours |
| | Toutes les autres activités | 1 jour |
| Raisins | Retournement, annélation | 78 jours |
| | Récolte manuelle, palissage (plein feuillage), liage (plein feuillage), effeuillage à la main | 55 jours |
| | Récolte mécanique | 8 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Concombre (de plein champ) | Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage | 10 jours |
| | Récolte | 8 jours |
| | Palissage, liage | 3 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |

| | | |
|--|--|-----------|
| Pommes de terre | Récolte | 8 jours |
| | Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage | 7 jours |
| | Épuration | 6 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Tomates (de plein champ – applications foliaires) | Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage | 10 jours |
| | Récolte | 8 jours |
| | Palissage, liage | 7 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Fraises (de plein champ) | Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage | 9 jours |
| | Récolte | 8 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Framboises | Récolte | 8 jours |
| | Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage | 7 jours |
| | Palissage / liage (plein feuillage) | 6 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Bleuets en corymbe, mûres, mûres de Logan | Récolte | 8 jours |
| | Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage | 6 jours |
| | Palissage / liage (plein feuillage) | 5 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Bleuets nains | Récolte | 8 jours |
| | Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage | 6 jours |
| | Toutes les autres activités | 3 jours |
| Ginseng | Récolte | 20 jours |
| | Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage | 7 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| ^a DS = Délai de sécurité. Les DS supérieurs à 12 heures s'appliquent aux tâches manuelles. ^b DAAR = Délai d'attente avant le récolte. | | |

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection et un appareil de protection respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides, pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants à l'intérieur du cockpit. Le port d'un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire dans le cockpit si ce dernier est doté d'un système de filtration de l'air.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un système fermé de mélange/chargement ou un pulvérisateur à cabine fermée lors de la manipulation de plus de 46 kg p.a./jour (95 L de produit). Lors de l'application pneumatique, utiliser un système fermé de mélange/chargement ou un pulvérisateur à cabine fermée lors de la manipulation de plus de 10,9 kg p.a./jour (22 L de produit).

Une cabine fermée doit fournir à la fois une barrière physique contre les produits chimiques et une protection respiratoire (c'est-à-dire filtration des poussières et du brouillard et/ou un système de filtration des gaz et des vapeurs) qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes de protection et de gants n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique monté sur un tracteur à cabine ouverte ou par pulvérisation en hauteur, porter également un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un surôit résistant aux produits chimiques ou un surôit à large bord et un capuchon imperméable couvrant suffisamment le cou.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. De plus, lors des applications à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, ne pas manipuler plus de 0,71 kg p.a. (1,5 L de produit) par personne par jour. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

Enlever chaque jour les vêtements contaminés et les laver à fond avant de les remettre. Bien se laver les mains, le visage et les bras après avoir manipulé CAPTAN L et avant de boire, de manger ou de fumer. Prendre une douche après utilisation du produit ou à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements et les gants avant de les remettre. Toujours travailler à l'abri du vent durant les opérations de mélange et de chargement. Garder les personnes non protégées à l'écart de la zone de manipulation du produit ou du voisinage pouvant être atteint par la dérive.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

CAPTAN L est une suspension aqueuse qui convient à la dilution dans l'eau sous forme de pulvérisation pour la suppression de certaines maladies fongiques des fruits, légumes et cultures ornementales. CAPTAN L est également utile pour traiter le sol afin de supprimer certaines pourritures des semences ainsi que la fonte des semis.

Lorsqu'employé à des doses élevées ou dans des pulvérisations mouillantes, CAPTAN L peut provoquer des taches nécrotiques des feuilles tendres non parvenues à maturité de certaines variétés de pommes, de pêches, de prunes et de cerises. Ce type de dégâts est plus fréquent lors des premiers traitements postfloraux durant les longues périodes de temps humide, chaud et nuageux. Pour éviter le risque de taches sur les feuilles dans de telles conditions, utiliser CAPTAN L et les autres produits à pulvériser aux plus faibles doses recommandées et éviter de bassiner les arbres.

9.1 Mises en garde générales relatives à l'emploi

Respecter les restrictions fournies sur l'étiquette pour les cultures concernées. Les règlements de Santé Canada établissent les quantités permises de produits chimiques agricoles qui peuvent rester sur les cultures vivrières au moment de la récolte. Afin de ne pas dépasser ces quantités tolérées de résidus, utiliser seulement les doses recommandées et cesser toute pulvérisation dans le délai prescrit (en jours) pour chaque culture, ou au plus tard que le stade indiqué. Consulter les autorités agricoles locales pour de plus amples renseignements concernant la période et le nombre de traitements nécessaires car ceux-ci peuvent varier selon les conditions locales.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur

devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Les matières alcalines comme la bouillie soufrée, le sulfure de calcium et la bouillie bordelaise réduisent l'activité fongique du CAPTAN L. Ne pas appliquer CAPTAN L en combinaison avec, ou immédiatement avant ou peu après des pulvérisations d'huile. Ne pas utiliser de combinaisons avec des préparations de phosphates organiques dans le solvant. L'emploi de dispersifs qui provoquent un mouillage excessif est déconseillé. Ne pas utiliser de combinaisons de CAPTAN L et de soufre sur les cultures sensibles au soufre.

10.2 Application par voie terrestre

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.2.1 Directives de mélange

1. Avant d'utiliser, bien mélanger le contenu du récipient pour s'assurer que le produit est en suspension.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à au moins la moitié de sa capacité avec de l'eau propre et commencer l'agitation.
3. Verser la quantité recommandée du CAPTAN L dans le réservoir du pulvérisateur
4. Avant d'ajouter des produits d'association facultatifs, ajouter plus d'eau et ajouter le produit d'association conformément aux étiquettes du produit.
5. Ajouter le reste d'eau.
6. Continuer l'agitation pendant le remplissage et l'arrosage. Ne pas laisser reposer le mélange.
7. Utiliser un filtre plus gros que 50 mailles dans tout le système.

10.3 Application avec pulvérisateur pneumatique

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

10.4 Application par voie aérienne

10.4.1 Renseignements généraux

Pulvérisation par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en

bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

10.4.2 Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

10.4.3 Mises en garde propres au pilote

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

10.4.4 Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50,0 litres par hectare.

10.4.5 Directives de mélange

1. Avant d'utiliser, bien mélanger le contenu du récipient pour s'assurer que le produit est en suspension.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à au moins la moitié de sa capacité avec de l'eau propre et commencer l'agitation.
3. Verser la quantité recommandée du CAPTAN L dans le réservoir du pulvérisateur.
4. Avant d'ajouter des produits d'association facultatifs, ajouter plus d'eau et ajouter le produit d'association conformément aux étiquettes du produit.
5. Ajouter le reste d'eau.

6. Continuer l'agitation pendant le remplissage et l'arrosage. Ne pas laisser reposer le mélange.
7. Utiliser un filtre plus gros que 50 mailles dans tout le système.

10.5 Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette. Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

| Méthode d'application | Culture | | Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des : | | | |
|---------------------------|--|------------------------|--|-------------|---|-------------|
| | | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de : | |
| | | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m |
| Pulvérisateur agricole | Bleuets en corymbe, bleuets nains, mûres, mûres de Logan | | 2 | 1 | 5 | 2 |
| | Ginseng, framboises | | 2 | 1 | 5 | 3 |
| | Fraises | | 3 | 1 | 5 | 3 |
| | Concombres, tomates, pommes de terre | | 3 | 1 | 10 | 4 |
| Pulvérisation pneumatique | Bleuets en corymbe ou bleuets nains, mûres, mûres de Logan | Début de la croissance | 25 | 3 | 35 | 30 |
| | | Fin de la croissance | 15 | 2 | 25 | 20 |
| | Framboises | Début de la croissance | 25 | 3 | 40 | 30 |
| | | Fin de la croissance | 20 | 2 | 30 | 20 |
| | Vergers de pommiers et de poiriers, raisins | Début de la croissance | 30 | 4 | 40 | 30 |
| | | Fin de la croissance | 20 | 2 | 30 | 20 |
| | Pêchers, pruniers, pruniers à pruneaux, abricotiers, nectariniers, cerisiers | Début de la croissance | 30 | 5 | 40 | 35 |
| | | Fin de la croissance | 20 | 3 | 35 | 25 |
| Aérienne | Bleuets en corymbe ou bleuets nains | Voilure fixe | 40 | 1 | 250 | 50 |
| | | Voilure tournante | 30 | 1 | 125 | 40 |
| | | Voilure fixe | 55 | 1 | 275 | 70 |

| | | | | | | |
|--|---|-------------------|-----|---|-----|-----|
| | Vergers de pommiers et de poiriers | Voilure tournante | 40 | 1 | 150 | 50 |
| | Raisins | Voilure fixe | 65 | 1 | 325 | 85 |
| | | Voilure tournante | 45 | 1 | 175 | 55 |
| | Fraises | Voilure fixe | 80 | 1 | 350 | 100 |
| | | Voilure tournante | 55 | 1 | 175 | 70 |
| | Pêchers, pruniers, pruniers à pruneaux, abricotiers, nectariniers | Voilure fixe | 85 | 3 | 300 | 125 |
| | | Voilure tournante | 55 | 1 | 175 | 75 |
| | Cerisiers | Voilure fixe | 85 | 3 | 300 | 125 |
| | | Voilure tournante | 60 | 1 | 175 | 75 |
| | Pommes de terre | Voilure fixe | 90 | 3 | 350 | 125 |
| | | Voilure tournante | 60 | 1 | 175 | 75 |
| | Concombres, tomates | Voilure fixe | 100 | 5 | 350 | 150 |
| | | Voilure tournante | 70 | 2 | 200 | 90 |

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

11.0 MODES D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1 Cultures fruitières

11.1.1 Pommes

| CULTURE | Pommes |
|---------------------|--|
| MALADIES SUPPRIMÉES | Tavelure primaire (<i>Venturia inaequalis</i>) - tache de suie (<i>Peltaster fruticola</i> , <i>Leptodontium elatuius</i> et <i>Geastrumia polystigmatis</i>), moucheture (<i>Schizothyrium pomi</i>), tache phoméenne (<i>Mycosphaerella pomi</i>), pourriture amère (<i>Colletotrichum gloeosporioides</i> et <i>C. acutatum</i>), pourriture noire (<i>Botryosphaeria obtusa</i>) et chancre pérennant du pommier (<i>Gloeosporium perennans</i>) |

| | |
|---------------------------------------|---|
| DOSE D'UTILISATION | Appliquer 5 L/ha (2,4 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée seulement. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du CAPTAN L à la dose de 5 L/ha (2,4 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Commencer à effectuer des applications préventives avant que l'infection ne s'établisse. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |
| REMARQUES | <p>L'arrosage en début de saison peut causer la tache nécrotique au feuillage des Red Delicious, Winesap et autres variétés sensibles.</p> <p>Vergers de pommiers ayant une densité élevée : Vergers de pommiers qui ont une densité de production élevée et dont la largeur du couvert végétal par arbre ne dépasse pas 2 m (1 m pour atteindre le centre ou le tronc à partir de l'allée). Ne pas effectuer plus de 10 applications par année.</p> <p>Vergers de pommiers n'ayant pas une densité élevée : Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Lors de l'éclaircissage manuel d'une culture de fruits, effectuer 1 application avant l'éclaircissage et 1 application après l'éclaircissage.</p> |

11.1.2 Abricots

| | |
|---|---|
| CULTURE | Abricot |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Pourriture brune (brûlure des rameaux) (<i>Monilinia fructicola</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Appliquer 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du CAPTAN L à la dose de 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 1 application par année. |

11.1.3 Cerises (acides, douces)

| | |
|---|---|
| CULTURE | Cerises (acides, douces) |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Pourriture brune (<i>Monilinia fructicola</i>) et criblure (tache des feuilles) (<i>Blumeriella jaapii</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Appliquer 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du CAPTAN L à la dose de 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 1 application par année. |
| REMARQUES | Les traitements postfloraux peuvent endommager le feuillage des variétés de cerises douces Schmidt et Emperor Francis. |

11.1.4 Pêches et nectarines

| | |
|---|---|
| CULTURE | Pêches et nectarines |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Pourriture brune (<i>Monilinia fructicola</i>) et tavelure (<i>Cladosporium carpophilus</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Appliquer 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du CAPTAN L à la dose de 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 1 application par année. |

11.1.5 Paires

| | |
|---------------------------------------|--|
| CULTURE | Paires |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Tavelure (<i>Venturia pirina</i>) et tache de suie (<i>Peltaster fruticola</i>, <i>Leptodontium elatuius</i> et <i>Geastrumia polystigmatis</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Appliquer 5 L/ha (2,4 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée seulement. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du CAPTAN L à la dose de 5 L/ha (2,4 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Commencer à effectuer des applications préventives avant que l'infection ne s'établisse. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |
| REMARQUES | <p>Ne pas appliquer sur les paires Anjou.</p> <p>Vergers de poiriers ayant une densité élevée : Vergers de poiriers qui ont une densité de production élevée et dont la largeur du couvert végétal par arbre ne dépasse pas 2 m (1 m pour atteindre le centre ou le tronc à partir de l'allée). Ne pas utiliser plus de 10 applications par année.</p> <p>Vergers de poiriers n'ayant pas une densité élevée : Ne pas utiliser plus de 2 applications par année. Lors de l'éclaircissage manuel d'une culture de fruits, effectuer 1 application avant l'éclaircissage et 1 application après l'éclaircissage.</p> |

11.1.6 Prunes, Pruneaux

| | |
|---|---|
| CULTURE | Prunes, Pruneaux |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Nodule noir (<i>Apiosporina morbosa</i>) et pourriture brune (<i>Monilinia fruticola</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Appliquer 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du CAPTAN L à la dose de 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 1 application par année. |

11.1.7 Raisins

| | |
|---|---|
| CULTURE | Raisins |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Branche moribonde (<i>Phomopsis viticola</i>) (infections de la saison en cours) |
| DOSE D'UTILISATION | Utiliser 3,3 L/ha (1,6 kg p.a./ha). |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer lorsque les nouvelles pousses mesurent de 1 à 5 centimètres de long et de nouveau lorsqu'elles font de 10 à 15 centimètres de long. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 2 applications par année pour la branche moribonde. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>) et pourriture noire (<i>Guignardia bidwellii</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Utiliser 3,3 à 5 L/ha (1,6 à 2,4 kg p.a./ha). |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 1 application par année pour le mildiou ou la pourriture noire. |

11.1.8 Framboises

| | |
|---|--|
| CULTURE | Framboises |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Pourriture du fruit (<i>Botrytis cinerea</i>) et brûlure des dards (<i>Didymella applanata</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Utiliser 4,15 L de produit (2 kg p.a) dans 1 000 litres d'eau par hectare. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |
| REMARQUES | Ne pas appliquer par voie aérienne. |

11.1.9 Mûres

| | |
|---|--|
| CULTURE | Mûres |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Pourriture du fruit (<i>Botrytis cinerea</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Utiliser 3,73 L de produit (1,8 kg p.a.) dans 1 000 litres d'eau par hectare. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |
| REMARQUES | Ne pas appliquer par voie aérienne. |

11.1.10. Mûres de Logan

| | |
|---|---|
| CULTURE | Mûres de Logan |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Tache de la tige (<i>Elsinoë veneta</i>), pourriture du fruit (<i>Botrytis cinerea</i>), tache foliaire (<i>Septoria rubi</i>) et brûlure des dards (<i>Didymella applanata</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Utiliser 2,5 à 3,73 L (1,2 à 1,8 kg p.a.) dans 1,000 litres d'eau par hectare. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |
| REMARQUES | Ne pas appliquer par voie aérienne. |

11.1.11. Bleuets

| | |
|---|---|
| CULTURE | Bleuets |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Pourriture du fruit (<i>Botrytis cinerea</i>) et pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Utiliser 3,73 L (1,8 kg p.a.) de produit dans 1 000 litres d'eau par hectare. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |

11.1.12. Fraises

| | |
|---|---|
| CULTURE | Fraises |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) et tache foliaire (<i>Mycosphaerella fragariae</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Appliquer 5,8 L/ha (2,8 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée seulement. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du CAPTAN L à la dose de 5,8 L/ha (2,8 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Utiliser 1,000 litres d'eau par hectare. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. |

| | |
|---------------------------------------|--|
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |
| REMARQUES | NE PAS utiliser sur les fraises cultivées en serre. |

11.1.13. Rhubarbe (dans les serres à forcer)

| | |
|---|---|
| CULTURE | Rhubarbe (dans les serres à forcer) |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Utiliser 2,1 à 3,3 L (1 à 1,6 kg p.a.) de produit dans 1 000 litres d'eau. Volume de pulvérisation maximal de 150 L/ha. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |
| REMARQUES | Ne pas appliquer par voie aérienne. |

11.2 Cultures légumières

11.2.1 Concombres

| | |
|---|--|
| CULTURE | Concombres |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Anthraxose (<i>Colletotrichum orbiculare</i>) et gale (<i>Cladosporium cucumerinum</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Utiliser 3,73 à 7 L/ha (1,8 à 3,4 kg p.a./ha) dans suffisamment d'eau pour permettre une couverture complète. Utiliser 3,73 à 5,4 L (1,8 à 2,6 kg p.a.) de produit sur les jeunes plants, 5,4 à 7 L (2,6 à 3,4 kg p.a.) sur les plants matures. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |
| REMARQUES | NE PAS utiliser sur les concombres cultivés en serre. |

11.2.2 Pommes de terre

| | |
|------------------------------|---|
| CULTURE | Pommes de terre |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>) et mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Utiliser 4,15 à 6,22 L/ha (2 à 3 kg p.a./ha) dans suffisamment d'eau pour permettre une couverture complète. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. |

| | |
|---|--|
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |

11.2.3 Tomates

| | |
|---|---|
| CULTURE | Tomates |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Anthraxnose (<i>Colletotrichum</i> spp.) et tache septorienne (<i>Septoria lycopersici</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Utiliser 4,56 à 7 L/ha (2,2 à 3,4 kg p.a./ha) dans suffisamment d'eau pour permettre une couverture complète. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. |
| REMARQUES | NE PAS utiliser sur les tomates cultivées en serre. |

12.0 USAGES LIMITÉES

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1 Ginseng

| | |
|---|---|
| CULTURE | Ginseng |
| MALADIES SUPPRIMÉES | Pour la suppression de la pourriture rhizoctonienne des racines (<i>Rhizoctonia solani</i>), de la pourriture pythienne des racines et de la fonte des semis (<i>Pythium spp.</i>), de la pourriture phytophthoréenne des racines (<i>Phytophthora cactorum</i>) et de la moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>), ainsi que de la répression du pourridié passager (<i>Cylindrocarpon destructans</i>) |
| DOSE D'UTILISATION | Appliquer CAPTAN L sous forme de pulvérisation foliaire généralisée à raison de 4,15 L/ha (2,0 kg p.a./ha) dans un volume de pulvérisation de 935 à 1 871 L d'eau/ha. La dose d'application doit tenir compte d'une quantité de 4,15 L de produit par hectare, appliquée dans le volume de support approprié, afin d'obtenir une couverture complète de toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 4,15 L de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les surfaces aériennes de la plante pour une suppression optimale de la maladie. Mélanger et appliquer avec soin pour éviter de dépasser les doses de 4,15 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation. |
| MÉTHODE D'APPLICATION | Application terrestre seulement. |
| MOMENT DU TRAITEMENT | Commencer les épandages avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. |
| NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE | Ne pas effectuer plus de 8 applications par année. |
| INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENT | À un intervalle minimal de 7 jours. |

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que CAPTAN L contient un fongicide du Groupe M04. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au CAPTAN L et à d'autres fongicides du Groupe M04. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, utiliser CAPTAN L ou d'autres fongicides du même Groupe M04 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées afin de déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à CAPTAN L chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.